

Madame, Monsieur

La demande d'activité partielle se fait de manière entièrement dématérialisée.

Je vous prie de trouver ci-après le lien du ministère du travail vers le descriptif du dispositif de mise en activité partielle :

- <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>
- et celui vers l'appliquetif dématérialisé pour créer votre identifiant puis votre demande :
- <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/>

Le Ministère du travail a mis à la disposition des usagers, un document Questions/Réponses avec mise à jour régulière :

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/coronavirus\\_entreprises\\_et\\_salaries\\_qr\\_v2.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/coronavirus_entreprises_et_salaries_qr_v2.pdf)

Une fois votre demande créée, je vous remercie d' :

- indiquer comme motif de recours « **autres circonstances exceptionnelles** » puis « **coronavirus** ».

**Joindre si possible :**

- tout élément explicatif sur l'impact du COVID-19 sur l'activité de l'entreprise (liste des événements annulés, absence de salariés (contaminés ou en quarantaine) indispensables à l'activité, difficultés d'approvisionnement, annulation de commandes...),
- dates habituelles de fermeture annuelle et jours fériés chômés payés de l'entreprise,
- méthode de calcul du nombre d'heures demandées (pour rappel, la base légale de calcul en activité partielle est de 35h/semaine maximum en équivalent temps plein).

Les pièces justificatives, et selon la taille de l'entreprise : compte-rendu, documents présentés et avis CSE sur la mise en œuvre de l'activité partielle (ou PV de carence élections).

**Ces éléments pourront être déposés dans l'appliquetif a posteriori.**

*Le site dématérialisé peut fonctionner très lentement, du fait de l'afflux conséquent de demandes. Il a été remonté, pour exemple, un très fort ralentissement au moment de la création d'identifiants. Cela ne sera pas préjudiciable à la demande dans la mesure où les dates à titre rétroactif seront prises en compte.*

Cordialement

Le service des Mutations Economiques.

Directe Bretagne – UD 22

Place Salvador Allende

22022 ST BRIEUC

Tél : 02 96 62 71 53

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades